



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 novembre 2025

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Représentés : 5

Absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre et à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 21 novembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire
Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoit PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Florence DALLY-DELÉGLISE - Cédric BADIN - Fabrice RAPHAËL - Françoise DURAND - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET
Étaient absents excusés : Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Renaud DUMAY) - Fabienne PIRON (pouvoir à Françoise DURAND) - Pierrette BROSE (pouvoir à Andrée CARRIER) - Arnaud BROYER (pouvoir à Matthieu ROLLET) - Johan PIOLLET
Secrétaire de séance : Jérémy DEREMETZ

N°2025.11.26.01 - Modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du PLU

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de mettre le projet de modification simplifiée n°2 à la disposition du public, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé qui seront déposés à la mairie de Saint Didier sur Chalaronne pendant 30 jours consécutifs, du lundi 5 janvier 2026 à 8H30 au mardi 3 février 2026 à 17h30, inclus aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie.

DÉCIDE que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre, aux heures et jours d'ouverture de la mairie ou en envoyant un mail à l'adresse de la mairie : mairie@st-didier-chalaronne.org ;

INFORME que ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition :

- par affichage à la mairie,
- sur le site internet <https://www.saintdidiersurchalaronne.fr/>
- par diffusion sur les panneaux lumineux et sur l'application mobile Néocity
- par diffusion sur les réseaux sociaux
- par un article dans la presse

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

N°2025.11.26.02 Etude d'une demande d'intérêt pour l'acquisition d'un terrain communal situé place du Carillon

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ACCEPTE la demande d'intérêt faite pour la vente du terrain située entre les parcelles AO 0622 et AO 0639,

AUTORISE Monsieur le Maire à entamer la procédure de mise en vente des parcelles visées dans la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.03 Contrat-cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 et approbation du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil et des services aux familles

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la CAF de l'Ain et les 15 communes partenaires pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, selon le document joint en annexe.

APPROUVE le Schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil et des services aux familles, selon le document joint en annexe.

AUTORISE le maire à signer le Contrat Cadre et à percevoir les subventions relatives à ce dispositif.

N°2025.11.26.04 Convention de mise à disposition de moyens dans le cadre du PICS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimentaires dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), ci-annexée.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et à procéder aux formalités en découlant en cas de mise en œuvre du PICS.

PRECISE, ainsi que cela est mentionné à l'article 8, que la convention :

- entrera en vigueur à sa date de signature par toutes les parties, soit les 15 communes et la CCVSC ;
- est conclue pour la durée du mandat municipal en cours et se termine au 31 décembre de l'année du prochain renouvellement général des conseils municipaux, soit au 31 décembre 2026 ;
- sera effective en cas déclenchement du plan intercommunal de sauvegarde par le président de la communauté de communes, et ce, pour la durée de l'activation du PICS.

N°2025.11.26.05 Demande de subvention pour le projet de Pôle de Santé des Huguets au titre du FEADER

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEDER pour l'action n°2 : Dynamiser durablement le territoire AAP 2.3 « Développement les accès aux services publics et de santé ».

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant dans l'attente de la notification des subventions :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	2 924 400 €	88,23 %
Sous-total financement		2 924 400 €	
Union Européenne	FEDER	40 000 €	1,21 %
Etat – DETR ou DSIL	DETR	200 000 €	6,03 %
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026 – Investissements structurants (> 400 000 €)	150 000 €	4,53 %
Sous-Total sollicitées en 2025 non attribuées		430 000 €	
Total HT		3 314 400, 00 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.06 Avenant n°1 au marché public de Maitrise d'œuvre pour le projet de Pôle de Santé des Huguets

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 au marché public de Maitrise d'œuvre pour le projet de pôle e Santé des Huguets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.07 Contrat de projet de Pôle de Santé des Huguets – Augmentation du temps de travail

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE d'augmenter les heures à 17,5 heure hebdomadaire pour le contrat projet pour le projet de nouveau Pôle de santé des Huguets.

N°2025.11.26.08 Modification du règlement intérieur et tarifs du camping municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du camping municipal annexé à la présente délibération,

DÉCIDE d'appliquer à compter du 1^{er} décembre 2025, les tarifs (hors taxe de séjour) de la manière suivante :

Tarifs emplacements 2026
(Hors taxe de séjour)

TARIFS CAMPING A LA NUITÉE – EN EUROS (€)

	Du 1^{er} mars au 30 juin Du 1^{er} septembre au 31 octobre	Du 1^{er} juillet au 31 août
FORFAIT NATURE	17,00 €	22,00 €
FORFAIT SOLO	10,00 €	12,00 €
FORFAIT ELECTRICITÉ	5,00 €	5,00 €
FORFAIT TENTE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 €	4,00 €
FORFAIT VÉHICULE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 €	4,00 €
FORFAIT ADULTE SUPPLÉMENTAIRE	4,00 €	4,00 €
FORFAIT ENFANT SUPPLÉMENTAIRE (de 3 à 12 ans)	3,00 €	3,00 €
FORFAIT ANIMAL DOMESTIQUE	3,00 €	3,00 €

TARIFS LOCATIONS CHALETs – EN EUROS (€)

	Du 1^{er} mars au 31 octobre de l'année	
	A LA NUITÉE	PAR SÉJOUR
FORFAIT « NUIT » 1 à 2 PERSONNES	55,00 €	-
FORFAIT « NUIT » PERSONNE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) (6 personnes maximum par chalet)	16,00 €	-
OPTION – FORFAIT MÉNAGE	-	60,00 €
OPTION – LOCATION DE DRAPS POUR 1 LIT SIMPLE	-	6,00 €
OPTION – LOCATION DE DRAPS 1 LIT DOUBLE	-	8,00€
OPTION – LOCATION 1 SERVIETTE	-	2,00 €
OPTION – 1 ANIMAL DOMESTIQUE	-	10,00 €
OPTION – CHAUFFAGE	5,00 €	-

	Du 1 ^{er} novembre au 28 février	
	A LA NUITÉE	PAR SÉJOUR
FORFAIT « NUIT » 1 à 2 PERSONNES	50,00 €	-
FORFAIT « NUIT » PERSONNE(S) SUPPLÉMENTAIRE(S) (6 personnes maximum par chalet)	15,00 €	-
FORFAIT « SEMAINE » (8 jours, 7 nuits) 1 à 2 PERSONNES	-	300,00 €
FORFAIT « SEMAINE » PERSONNE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) (6 personnes maximum par chalet)	10,00 € par personne supplémentaire	
FORFAIT « MENSUEL » (4 personnes maximum par chalet)	-	1 100,00 €/mois
FORFAIT « MENSUEL » : ELECTRICITE (obligatoire)	-	100,00 €/mois
OPTION – FORFAIT MÉNAGE (PAR SEJOUR)	-	60,00 €
OPTION – LOCATION DE DRAPS POUR 1 LIT SIMPLE		6,00 €
OPTION – LOCATION DE DRAPS 1 LIT DOUBLE		8,00€
OPTION – LOCATION 1 SERVIETTE		2,00 €
OPTION – 1 ANIMAL DOMESTIQUE		10,00 €
OPTION – CHAUFFAGE	5,00 €	

TARIFS RESIDENTS – EN EUROS (€)

	AU MOIS	A L'ANNÉE
EMPLACEMENT CONFORT (Assainissement uniquement) y compris gardiennage hiver)	116,00 €	1 392,00 €
EMPLACEMENT GRAND CONFORT (Eau potable et assainissement) y compris gardiennage hiver)	150,00 €	1 800,00 €
FORFAIT EXTENSION D'EMPLACEMENT (dès le 1er m² d'emprise au sol et limité à 10 m²)	60,00 €	720,00 €
FORFAIT INSTALLATION COMPTEUR ELECTRIQUE SUPPLEMENTAIRE INDIVIDUEL	120,00 € l'unité	
BADGE D'ACCES	Gratuit avec caution de 10 € par badge (espèces ou chèque)	

TARIFS PRESTATIONS – EN EUROS (€)

Prestations	Tarifs
JETON LAVE-LINGE	4,00 € l'unité
JETON SECHE-LINGE	4,00 € l'unité
UTILISATION BORNE CAMPING-CAR	3,00 € l'utilisation
GARAGE MORT NON-COUVERT	3,50 €
PASSAGE VISITEURS	3 €/visiteur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.09 Présentation et étude de la demande formulée par l'ESVS-TSDI suite à la délibération n°2025.09.24.13 concernant l'entretien du stade des Petits Oiseaux

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
1 votes Contre (Arnaud BROYER)
21 votes Pour

APPROUVE la demande formulée par l'ESVS-TSDI pour la prise en charge de l'entretien du Stade des Petits Oiseaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.10 Mise en place d'une convention-type pour la mise en place d'activité d'intérêt général effectuées à titre volontaire et encadrée

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE la convention-type pour la mise en place d'activité d'intérêt général effectuées à titre volontaire et encadrée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.11 Décision modificative N°3 – Budget commune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de procéder à la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2025 pour le budget principal de la commune telle que détaillée dans le tableau figurant ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.12 Abandon de créances

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
21 contre, 1 abstention (Renaud DUMAY)

REFUSE de constater un abandon de créances au profit de Madame VICTORIA DE OLIVEIRA et Monsieur THIBAUT DYSON d'un montant de 649 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2025.11.26.13 Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant T.T.C
31/10/2025	MOREL BATIMENT	CORMORANCHE	Reprise de finitions sur chasse-roue	1 074,30 €
31/10/2025	SIGNAUX GIROD	CHARNAY LES MACON	Panneau	95,65 €
21/10/2025	Netkom	ANSE	Changement de l'onduleur du serveur	195,00 €
07/11/2025	AV-EXPERTISE	VILLEFRANCHE	DPE Bureau de Presse rue de l'Eglise	110,00 €
12/11/2025	MD TECHNIC EAU	ARBIGNY	Remise en état adoucisseur école	843,84 €
12/11/2025	TMF	SAINT DIDIER CHALARONNE	Réfection route	3 049,20 €
12/11/2025	CBI Diffusion	GUEREINS	Commande fournitures	165,06 €
14/11/2025	DELEGLISE	SAINT DIDIER CHALARONNE	Remplacement chauffage et plaques au chalets	556,43 €
17/11/2025	CAPTAIN GAB INFO	SAINT DIDIER CHALARONNE	Maintenance informatique 1 an école F. Dolto	2 460,00 €
17/11/2025	MIROITERIE SERRE	BELLEVILLE EN BEAUJOL	Remplacement vitrage à l'école F. Dolto	1 627,42 €
21/11/2025	PVP	DIGOIN	Plaques rue	49,20 €
21/11/2025	GARRY	MACON	Commande pièces avec remises	3 713,66 €
24/11/2025	U EXPRESS	SAINT-DIDIER-SUR- CHALARONNE	Location minibus ACM le 17.12.2025	48 €

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant T.T.C
24/11/2025	U EXPRESS	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Location minibus ACM le 17.12.2025	48 €

N°2025.11.26.14 Compte-rendu des autorisations d'urbanismes délivrées

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4408	PC 25 V0030	AYDOGAN Yahya	ZY 50 - Construction d'une maison individuelle R+1
4409	PC 25 V0031	CHARVET Michaël	ZY 235 - Construction d'un abri voiture
4410	DP 25 V0082	CAP SOLEIL	ZM 267 - Pose panneaux photovoltaïques
4411	DP 25 V0083	MORIANGE Yves	ZW 138 - Pose panneaux photovoltaïques
4412	PC 25 V0032	DE BARROS Gilles	ZO 17 - Construction de 2 annexes, installation abri de jardin et modification d'une fenêtre.
4413	DP 25 V0084	BOUILLOUX Bruno	AO 348, 353 - Pose d'un abri en bois
4414	DP 25 V0085	BRAYDA-BRUN	AR 45 - Réalisation véranda attenante à l'habitation sur dalle béton existante
4415	DP 25 V0086	VIRET Cristelle	ZV 12 - Installation panneaux photovoltaïques
4416	DP 25 V0087	Cabinet dentaire ROINJARD	AP 215 - Installation panneaux photovoltaïques
4417	PC 25 V0033	RJF Gestion-FERMOSELLE Rudy	ZV 268 - Construction 4 nouveaux bâtiments pour location
4418	DP 25 V0088	JUSTA Adeline	ZY 89 - Isolation, ravalement, pose volets.
4419	DP 25 V0089	KELFANI Arthur	YC 137 - Transformation bureaux en habitation et rafraichissement façade et toiture
4420	DP 25 V0090	MINGRET Jacques	ZM 230 - Réfection de la façade
4421	AP 25 V0002	CHAVANELLE Catherine	YB 74 - Installation d'un panneau publicitaire sur façade

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
18/11/2024	DIA 001 348 25 V0016	AP 191	35, rue de l'Eglise
18/11/2025	DIA 001 348 25 V0017	YB 106 - 174 - 175	686, Route de Bourg
18/11/2025	DIA 001 348 25 V0019	AR 77 - 195	570, rue de Crénans
18/11/2025	DIA 001 348 25 V0018	AS 100 - 101	596, Route de Saint Romain
27/10/2025	DIA 001 348 25 V0020	YB 103 - 104 - 102	740, Route de Bourg

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 26 novembre 2025

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Jérémy DEREMETZ